

Agent de Surveillance de la Voie Publique (F/H)

Employeur Mairie de SAMOIS SUR SEINE

Service Police Municipale

Grade Adjoint technique

Famille de métiers Prévention et sécurité

Missions Sous l'autorité du Maire et de la Police Municipale, l'agent exécute les tâches confiées en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

Les missions de l'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) sont strictement encadrées par les lois et les règlements en vigueur (Circulaires n°INTD0500024 C du 15/02/2005 et n° INTD0500039 du 24/03/2005).

Ainsi l'agent devra :

- Constater et verbaliser les cas d'arrêts ou de stationnements interdits des véhicules (Articles L.130-4 et R130-4 du Code de la Route)
- Constater et verbaliser les cas d'arrêts ou de stationnements gênants
- Constater les contraventions relatives au défaut d'apposition du certificat d'assurance sur le véhicule (Article R211-21-5 du Code des Assurances)
- Participer à des missions de prévention aux abords des établissements scolaires (assurer les entrées et sorties de l'école primaire et maternelle)
- Surveiller les autres bâtiments et lieux publics
- Renseigner les usagers des voies publiques sur le territoire communal
- Rédiger des arrêtés municipaux relatifs au stationnement, à la circulation et aux travaux en collaboration avec les services techniques
- Afficher dans les différents panneaux de la ville les arrêtés, délibérations et autres informations légales
- Contribuer au travail en équipe pluridisciplinaire

Profil du candidat

- Connaissance de la typologie des risques et procédures d'urgence
- Être autonome dans l'utilisation des outils bureautiques pour la rédaction des écrits professionnels
- Faire preuve de rigueur, notamment dans le respect des procédures à suivre
- Respect de la déontologie, sens du service public et des relations avec le public
- Capacité d'analyse de situations
- Discrétion professionnelle
- Adapter son comportement aux diverses situations rencontrées
- Travailler aussi bien en équipe que seul

Permis B Obligatoire

Poste à pourvoir Au plus tard le 01/09/2023

Type d'emploi Poste permanent

Temps de travail Temps complet 35h avec soit un mercredi matin soit un samedi matin travaillé